



## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°03/2025

des délibérations du conseil municipal

Séance du 31 janvier 2025

Date de la convocation : 28 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 janvier, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Dominique VINCENTI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

**Objet : Travaux de confortement du mur sous la poste. Attribution du marché.**

Le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du dispositif France Relance, piloté par le CEREMA, pour accompagner les territoires dans l'entretien et la modernisation de leurs infrastructures, une visite de contrôle des ponts (d'ouverture supérieure à 2 m) et des murs de soutènement (de hauteur hors parapet supérieure à 2 m) portant une voie communale et faisant partie du domaine public routier communal (permettant la circulation des véhicules, cycles ou piétons) a été réalisée sur le territoire communal.

Il ressort du rapport établi par cet organisme que le mur de soutènement situé sous la poste (ou la mairie) qui sert de parking, présente un risque d'effondrement.

Le Maire indique que le coût global de ce projet s'élève donc à **81 950 euros HT (89 775 euros TTC)**, dont 67 750 euros HT pour les travaux, 8 000 euros HT pour la maîtrise d'œuvre, 4300 euros pour l'étude de sol et 1900 euros HT pour le sondage des fondations.

**Objet : Travaux de confortement du mur sous la poste. Attribution du marché.**

Le dossier de consultation a été mis en ligne, le 21 octobre 2024, sur la plate-forme <https://achatspublicscorse.com> avec référence TOLLAMAPA 2024-10-02 avec objet « travaux de confortement du mur sous la poste, commune de TOLLA, et l’avis au public est paru dans le journal « Arritti », le 24 octobre 2024, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

La date de remise des offres a été fixée au lundi 25 novembre 2024 à 12 heures.

Les critères de sélection des offres et de leur pondération sont : Valeur technique : 60%,  
Prix :40%.

Ce MAPA est constitué d’un lot unique.

Récapitulatif :

Nombre de retrait du DCE anonyme : 14  
Nombre de retrait du DCE identifié : 13  
Nombre de remise électronique des plis : 2

Montant des offres :

- PERETTI TRAVAUX SPECIAUX : 111 190 euros HT
- APEX : 99 458 euros HT

Analyse des offres réalisée par le cabinet VRD Ingénierie 2A.

Toutes les candidatures sont conformes et recevables.

Analyse de la valeur technique :

- PERETTI TRAVAUX SPECIAUX : 111 190 euros HT
- APEX : 99 458 euros HT

**CONCLUSION DE L’ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE**

Entreprises			
	Note totale	Note pondérée (coeff 0,4)	Classement
PERETTI TRAVAUX SPECIAUX	10	4	1
APEX	10	4	1

**Objet : Travaux de confortement du mur sous la poste. Attribution du marché.**

### **ANALYSE DU CRITERE PRIX**

Entreprises			
	Montant € HT	Note maximale (sur 10) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre	Note pondérée (coeff 0,6)
PERETTI TRAVAUX SPECIAUX	111 190	8,94	5,36
APEX	99 458	10	6

### **CONCLUSION DE L'ANALYSE DES OFFRES**

Les deux offres sont considérées comme inacceptables car supérieures à plus de 40% à l'estimation du bureau d'études qui s'élève à 67 750 euros HT.

Le cabinet VRD Ingénierie 2A propose de procéder par marché négocié pour cause de remise de deux offres supérieures à l'estimation.

Conformément aux dispositions de l'article 8.3 du règlement de la consultation « suite à donner à la consultation », une négociation a eu lieu avec les deux soumissionnaires.

A cet effet, un courrier recommandé électronique leur a été adressé, le 6 décembre 2024. Ces courriers, adressés aux sociétés PERETTI TRAVAUX SPECIAUX et APEX, ont également été insérés sur la plate-forme <https://achatspublicscorse.com> avec référence TOLLAMAPA 2024-10-02, le 6 décembre 2024.

Ces deux sociétés avaient jusqu'au vendredi 20 décembre 2024 pour déposer leurs nouvelles offres sur le site susvisé.

#### **Nouvelles offres parvenues :**

- PERETTI TRAVAUX SPECIAUX : 109 030 euros HT
- APEX : 95 995 euros HT

Analyse des offres réalisée par le cabinet VRD Ingénierie 2A (annexée à la présente délibération).

Ordre d'arrivée des plis			
	Candidats	Offre en euros HT Solution de base	Écart par rapport à l'estimation des travaux
1	PERETTI TRAVAUX SPECIAUX	109 030	+60%
2	APEX	95 995	+41%

**Objet : Travaux de confortement du mur sous la poste. Attribution du marché.**

**CONCLUSION DE L'ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE**

Entreprises			
	Note totale	Note pondérée (coeff 0,4)	Classement
PERETTI TRAVAUX SPECIAUX	10	4	1
APEX	10	4	1

**ANALYSE DU CRITERE PRIX**

Entreprises			
	Montant € HT	Note maximale (sur 10) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre	Note pondérée (coeff 0,6)
PERETTI TRAVAUX SPECIAUX	109 030	8,80	5,28
APEX	95 995	10	6

**CONCLUSION DE L'ANALYSE DES OFFRES**

Entreprises				Classement
	Note pondérée prix	Note pondérée valeur technique	Note totale	
APEX	6	4	10	1
PERETTI TRAVAUX SPECIAUX	5,28	4	9,28	2

Il est proposé à Monsieur le Maire d'attribuer le marché à l'entreprise APEX pour un montant de 95 995 euros HT.

Compte tenu de l'écart de prix entre l'estimation du maître d'œuvre et l'offre, le Maire rappelle aux conseillers que lors de la réunion du conseil municipal du 06 janvier 2025, un nouveau plan de financement avait été adopté, à savoir :

Dépenses totales : 110 195 euros HT

Subvention demandée à l'Etat : 66 117 euros

Subvention demandée à la CDC : 33 058,50 euros

Autofinancement : 11 019,50 euros.

Le Maire informe les conseillers que la subvention demandée auprès de l'Etat a été accordée et que le marché peut être notifié à la société APEX.

**Objet : Travaux de confortement du mur sous la poste. Attribution du marché.**

Le conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir l'entreprise **APEX** pour un montant de **95 995 euros HT** (105 594,50 euros TTC).

Les conseillers municipaux donnent au Maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce marché, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

*D. Vincenti*  
D. VINCENTI